



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E170637

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ TI 2017B1060

Siret : 522 905 132 00026

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 41 00427/N 0

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58526368

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 58526368

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PROXISO EST

8 RUE DES COUTELIERS
57070 METZ

Téléphone : 03 87 57 73 67

Portable : 06 49 22 34 53

Site Internet :

E-mail : regis.buzon@proxiso-est.com

Responsabilité légale :

BUZON RÉGIS GÉRANT

Fax : 03 87 57 76 65

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	23/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/11/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/11/2023
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	23/11/2023
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE METZ
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
57070 METZ

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.